

## LES DOCUMENTS ET INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ELABORATION DU FINANCEMENT AVEC LES AIDES ET LA BONNE MARCHE A SUIVRE DE VOTRE PROJET

### Propriétaires occupants

#### Organisme CEE (par adresse de travaux),

##### Pour l'estimation

Fournir le dernier avis d'imposition, (2021 et/ou 2022),

Un justificatif de domicile (si l'adresse des travaux est différente de celle de l'avis d'imposition),

##### A la signature du devis :

Signer le CC (Cadre de Contribution),

Signer la Note de Dimensionnement.

##### Après travaux :

Signer l'AH (Attestation sur l'honneur)

#### Pour la création de votre compte auprès de l'organisme MPR (par adresse de travaux),

(Je vous aide et fait la création avec vous)

**Le dernier avis d'imposition** de toutes les personnes occupant le bien et pour qui le nom est sur l'avis d'imposition de l'adresse des travaux.

**Un justificatif de domicile et/ou un acte de propriété** (si l'adresse des travaux est différente de celle de l'avis d'imposition),

**Pour les enfants à charge** : si un enfant est né en cours d'année et n'est pas sur le dernier avis, il faudra un acte de naissance. Il faut également : le nom, prénom et date de naissance de chaque enfant composant le ménage.

##### Au fur et à mesure du traitement de votre dossier par l'organisme au besoin de celui-ci, il faudra :

Signer la demande de MANDAT, (c'est ce qui me permet de déduire le montant MPR du devis),

Remplir le document d'indivision,

Remplir le questionnaire de consentement.

#### Pour l'éco prêt à taux 0 %

Je peux vous fournir le document prêt remplis pour votre banque, si besoin.

#### Pour ININSTAL 2 :

##### A la signature du devis

Prendre possession de votre dossier de projet (devis + docs primes et matériel + CGV + Décennales...)

Fournir les documents signés pour les primes (CC + Note de dimensionnement + Mandat MPR),

Fournir une garantie bancaire de votre banque,

Signer l'attestation de TVA.

##### A la fin des travaux

Signer le PV réception de chantier + (AH de la CEE)

Mettre un avis de votre expérience avec nous sur notre site internet ou notre page Facebook,

**Je rappelle** que les montants des primes sont directement déduites du devis, et qu'il ne vous reste plus qu'à payer votre reste à charge. Je rappelle également que le montant des primes avant l'accord définitif de chaque organisme ne reste qu'une estimation. Je vous tiens informé aux moindres changements, généralement à 98 % celle-ci est juste. Les 2 % restant sont dû à :

Soit à une augmentation du montant grâce à une revalorisation de celle-ci, (ce qui peut être une bonne surprise),

Soit à une information erronée (un enfant pas nommé, une erreur dans le dossier, un changement de projet de travaux en cours du montage du dossier de financement) ou simplement dû à la décision de l'organisme après l'instruction du dossier.

Je me dois dans ce cas-là, de faire un avenant au devis concernant votre reste à charge.

Je ne commande le matériel qu'après l'accord définitif des primes (environ 3 semaines) suivis d'un 1<sup>er</sup> acompte de 30 % à la commande sur votre reste à charge, celui-ci ne sera déposé qu'en début de chantier.

Si votre projet nécessite une urgence suite à un problème de votre matériel existant, nous ferons notre possible pour que vous ayez chaud et de l'eau chaude, et que la réalisation de l'installation soit dans les meilleurs délais possible, mais nous ne sommes pas tenus responsable de votre installation existante.

Je suis à vos côtés tout au long du cheminement et à votre disposition pour tout renseignements complémentaires, toutes les informations et documents strictement confidentiel en ma possession sont naturellement soumises à la loi RGPD. (Voir ci-dessous la mention RGPD de ININSTAL 2).

### **Selon la loi RGPD**

Vos informations personnelles recueillies sur les devis, factures ... de l'entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par VAGNIER Amandine pour traiter au mieux votre dossier client, sous une réserve légale de minimum 3 mois. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la SARL ININSTAL 2 et en cas de dossier de financement à l'organisme CEE ou MPR selon leur mention RGPD respective. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans ou 1 mois si vous le décidez. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. (En fonction de la base légale du traitement, mentionner également : Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données) Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : 9 rue de la forêt, 88470 Saint Michel sur Meurthe, [ininstal2@orange.fr](mailto:ininstal2@orange.fr), 03 29 58 40 66. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

En vous souhaitant la bienvenue parmi notre clientèle,  
Bien cordialement,

Amandine, Service administratif, ININSTAL 2